

**MAIRIE
DE
LA TRETOIRE
Place de l'Eglise
77510**

☎ Mairie : 01 64 04 53.37
☎ Secrétariat : 01 64 04 42 99
☎ : 01 64 04 52.53
E-mail: mairie-la-tretoire@wanadoo.fr

**2
CONSEIL MUNICIPAL**

11 Juin 2021

Compte rendu

L'an deux mil vingt et un, le onze juin à 18 h 30

Le Conseil municipal de La Trétoire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur José DERVIN.

Présents : M. DERVIN José, M. DAUPHIN Daniel, M. BUTET Gérard, Mme CHENU Annie, Mme CHAPON Sylvie, M. COCHON Paul, M. DUCOUP Thierry, M. FERREIRA José, M. PELLAN Patrick, M. ROUSSEAU Vivien, Mme SADRIN Sylvie.

Date d'affichage : 27 mai 2021

Date de convocation : 27 mai 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Secrétaire de séance : Mme Sylvie CHAPON

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 35.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 13 avril 2021

A l'unanimité

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 avril 2021.



2- Situation sanitaire au 11 juin 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'application des protocoles a été stricte. Peu de cas décelés sur la commune.

3-Point sur les vaccinations

Le mot d'ordre : « Faites-vous vacciner ».

Nos administrés de plus de 75 ans, après concertation ont été vaccinés pour la plupart ainsi que les autres personnes nées avant 1966.

Avec l'aide de la CC2M pour le transport, nous avons pu les diriger vers les Centres de vaccination de Meaux, Coulommiers, Provins.

Les plus de 75 ans ont eu un suivi de 6 mois afin de servir de test National.

4-Vie associative et reprise d'activités

Le Club Photo a repris ses activités le 11 juin 2021.

Concernant le club des anciens, un rendez-vous convivial « Retrouvailles » est prévue en juillet 2021. Un courrier sera adressé à cet effet.

5-Manifestation du 26 juin 2021 à Champion

Suite de la constitution d'une Association appelée « La Cerise sur le Château », animée par des habitants du hameau de Champion, il est prévu un salon des biodiversité le 26 juin 2021 dans le parc du Château.

Une réunion a eu lieu le 10 juin 2021 avec la gendarmerie et les pompiers pour examiner les sujets « sécurité » concernant la mise en place de la manifestation.

6-Elections des 20 et 27 juin 2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les élections Départementales et les Régionales se dérouleront dans la salle polyvalente séparée en deux parties. Un cheminement sera mis en place et la pose de grilles sera effectuée.

Le respect du protocole sanitaire est impératif pour la bonne tenue du bureau de vote. Des autotests seront proposés aux personnes n'étant pas vaccinées.

7-Situation budgétaire estimée fin juin 2021

La situation budgétaire est conforme aux prévisions. Le premier semestre est celui des dépenses et le second celui des recettes.

Les dotations de l'Etat sont arrivées en 2021 plus tôt qu'en 2020.

8-Analyse du compte administratif 2020 et comparatif avec les communes similaires

Monsieur le Maire indique qu'après comparatif du compte Administratif de La Trétoire aux autres communes, on peut constater que les dépenses et les recettes de la commune sont parmi les plus faibles. Il en est de même pour les impôts locaux.

En septembre, une analyse plus fine sera proposée, intégrant des critères tels que l'endettement et la capacité d'autofinancement par commune.

9-Subvention à l'association Retraite Heureuse

Monsieur le Maire explique :

Vu la délibération 2021 – 006 en date du 2 mars 2021 concernant les subventions aux associations,

Considérant l'erreur de nomination pour l'association « Club des Anciens » se nomme en réalité « Retraite Heureuse », Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **MODIFIE** les termes de la délibération suscitée en ce sens. L'association conserve son nom initial « Retraite Heureuse » et non « Club des anciens »

DIT que la somme de 1200 € (mille deux cents euros) sera attribuée à l'association.

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2021,

AUTORISE Monsieur le maire ou un Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

10-Redevance de l'occupation du domaine public par Orange

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de calculer la redevance annuelle 2021 concernant les kilomètres souterrains et aériens de télécommunication,

- 1/ Artère aérienne en km : 5,194 km
- 2/ Artère souterraine en km : 7,987 km
- 3/ Emprise au sol en km : 1,000 km

Tarifs de base :

- 1/ 40 € le km d'artères aériennes
 - 2/ 30 € le km d'artères souterraines
 - 3/ 20 € le km d'artère d'emprise au sol
- A multiplier par le coefficient d'actualisation 1,37538741 pour l'année 2021.

Calcul :

$(5,194 \times 40 \times 1,37538741) + (7,987 \times 30 \times 1,37538741) + (1 \times 20 \times 1,37538741) = 642,82 \text{ €}$
La redevance RODP 2021 pour la commune de La Trétoire est arrêtée à un montant de 642,82 € (six cent quarante-deux euros et quatre-vingt-deux centimes).

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal

DIT que la redevance du domaine public de télécom 2021 est fixée à 642,82 € pour l'année 2021,

DIT que le titre de recette sera adressé à : ORANGE CSPCF - Comptabilité Fournisseurs - TSA 28106 - 76721 ROUEN Cedex

11-Vente/Achat d'un terrain à La Forge

Le Maire informe de l'achat d'un terrain d'une superficie de 400m² pour y installer une bâche contre l'incendie. Cette opération se déroulera en Juillet/Août 2021 pour une inscription auprès de la Communauté de Communes des Deux Morin qui a maintenant la compétence Sécurité Incendie.

12-Demande de subvention pour un Projet de livre

Monsieur le Maire explique que

L'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales préconise :

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Toutefois, pour les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider :

- 1° *D'individualiser au budget les crédits par bénéficiaire ;*
- 2° *Ou d'établir, dans un état annexé au budget, une liste des bénéficiaires avec, pour chacun d'eux, l'objet et le montant de la subvention.*

L'individualisation des crédits ou la liste établie conformément au 2° vaut décision d'attribution des subventions en cause.

Considérant la demande de l'association « T.E.R.R.O.I.R.S » représentée par Pierre POMA concernant une subvention pour la réalisation d'un livre sur l'école de Bois-Baudry,

A l'unanimité,

Le Conseil municipal

Décide l'attribution de la subvention suivante :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
T.E.R.R.O.I.R.S	500 €

DIT que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget 2021,

AUTORISE Monsieur le maire ou un Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à ce dossier.

13-Information sur les contrats et travaux communaux

- **Contrat rural** : Les décisions seront prises en septembre suite aux nouvelles élections départementales et régionales.
- **Contrat FER** : Le dossier a été accepté par le Conseil Départemental. L'achat du terrain est en cours. La démolition et l'aménagement, seront effectués à la rentrée, en concertation avec le voisinage.
- **Amendes de Police** : Le sujet est reporté après les élections des 20 et 27 juin prochains.

14-Ressources humaines : modification du temps de travail de l'agent communal

Le Maire rappelle à l'assemblée la demande d'un agent de modifier à la baisse son temps de travail hebdomadaire :

Il rappelle également :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression et création d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 04/05/2021,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 11/12/2020,

Considérant la nécessité de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de 15 heures hebdomadaires pour créer concomitamment le poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe de 8 heures hebdomadaires,

A l'unanimité,

Le Conseil municipal

SUPPRIME un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 15 heures hebdomadaires,

CREE concomitamment un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet de 8 heures hebdomadaires,

DECIDE d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Filière	Grade	Temps hebdo	Durée hebdo	Poste ouvert	Pourvu	Vacant
TECHNIQUE	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TNC	08.00	1	1	0
	Adjoint technique	TNC	06.00	1	1	0
	Adjoint technique	TNC	17.50	1	0	1
CONTRAT ACCROISSEMENT ACTIVITES		TC	35.00	1	0	1
Total				4	2	2

15-Ressources humaines : Recrutement futur

Le sujet est d'une actualité moyenne en regard de la situation.
Compte-tenu des choix effectués depuis 3 ans, le choix s'orientera, si une embauche est effectuée vers un emploi à temps non complet.

16-Rentrée scolaire 2021

Le Maire informe que la rentrée 2021/2022 s'annonce correcte au vu des effectifs qui seraient de 117 enfants.
Néanmoins, le nombre de CM2 pour cette année scolaire est très important. Il y aurait beaucoup de départ à la fin de l'année scolaire de juin 2022.

17-Affaires scolaires : Classe informatique

Le Maire informe les membres du Conseil, que les deux écoles du RPI ont été retenues par l'Education Nationale pour un projet informatique qui sera mis en place à la rentrée 2021.
Ce projet bénéficie d'une subvention de 70% de la part de l'Etat.

18-Affaires scolaires : Reprise des activités sportives

Le Maire informe que les activités sportives ont repris depuis début juin dans les écoles

19-Commission urbanisme

Monsieur le Maire présente le résultat de la première réunion de la commission « urbanisme ».
Un débat sur les constructions non conformes donne lieu à une réflexion pour les futures décisions.



20- Changement des délégués S2E77

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que M. DUCOUP Thierry ne souhaite plus être délégué au S2E77. Il est convenu que M. BUTET Gérard, anciennement désigné comme délégué suppléant devienne le titulaire. M. DAUPHIN Daniel prendra la place de suppléant.

Monsieur le Maire en informera la Communauté de Communes des Deux Morin dans les plus brefs délais.

21- Evolution de la population et recensement 2022.

Le Maire indique que la population officielle de la commune est de 508 habitants, soit la 10^{ème} année d'augmentation de la population sans discontinuer.

En 2011, le chiffre officiel de la population selon la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) était de 372 habitants soit à ce jour une progression de plus 35%.

22- Situation des dossiers importants

- **Domaine de La Trétoire (ex Gour Arie)**
Le permis de construire a été refusé par le service environnement de la DDE pour non-conformité de l'assainissement non collectif dans une zone Natura 2000.
Un nouveau dossier devrait être redéposer cette année.
- **Château de Champlion**
Projet de vente avec deux projets différents, menés par le futur propriétaire :
 - o Création d'une école hors contrat avec l'Education Nationale
 - o Réalisation d'un centre de remise en formeLe compromis devrait être signé en juillet 2021.
- **Camping « Les marmottes »**
Il s'agit d'un lieu de caravanning appartenant à l'association « Red star Club » de Montreuil.
Le site est quasiment inoccupé depuis quelques années.
Il s'agit d'un sujet sensible puisque la surface occupée est de 12 000m², à proximité d'une zone urbaine avec actuellement une seule possibilité d'activité dans le PLU : « Camping, caravanning ».

23- Abords de l'Etang

Le Maire informe : l'apparition depuis quelques jours, d'une masse grasseuse en surface. Le conseil municipal décide de contacter l'association et la fédération de pêche afin de connaître les raisons de ce phénomène. Un prélèvement a été effectué.

D'autre part, il a été décidé de conserver les toilettes situées près de l'étang avec la mise en place d'un protocole sanitaire.

24- Fleurissement de la commune

Suite à l'arrêt de l'activité d'une entreprise communale, le futur remplacement de l'employé communal et l'arrivée dans la commune d'une entreprise paysagiste, des modifications seront effectuées sur le fleurissement de la commune. La volonté de l'équipe municipale est de garder le village fleuri.

Pour rappel, un concours du fleurissement du village est en cours.

25- Sécurité : vitesse excessive dans le bourg

D'une manière générale, le sujet de la vitesse excessive sur l'ensemble de la commune sera examiné à l'occasion de la réunion du 5 juillet 2021 avec l'ARD.

26-Sécurité : stationnement dangereux au carrefour de Gibraltar

Les membres du conseil sont informés qu'une réunion est prévue le 5 juillet 2021 pour réfléchir sur la situation rencontrée au carrefour de Gibraltar dû au manque de visibilité à cause des véhicules stationnant en bordure de la D68.

27-Electricité à Bois-Baudry

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la volonté de la commune de Doue de couper l'éclairage public la nuit sur Bois-Baudry durant l'été.

28-Communauté de Communes des Deux Morin : Rapport de la CLECT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges (CLETC) au titre des Compétences :

- Assainissement
- Transfert des Accueil de Loisirs Sans Hébergement

présenté et adopté en conseil communautaire le 23 mars 2021,

Considérant qu'il y a lieu de faire approuver ce rapport par les communes membres ;

A l'unanimité,

Le Conseil municipal

APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation du Transfert des Charges

29-Communautés de Communes des Deux Morin : Ordures ménagères

Les recommandations concernant les ramassages sont assez bien suivies.

Néanmoins, il y a toujours des problèmes concernant les encombrants qui sont sortis trop tôt et qui ne respectent pas toujours les consignes.

Des courriers sont envoyés aux administrés concernés au cas par cas.

30-SIVU des Meulières : Modification des statuts

Vu la délibération n° 2021 – 011 du SIVU des Meulières, en date du 1^{er} avril 2021, portant modification des statuts de ce dernier pour les mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Considérant que la commune de La Trétoire est membre du SIVU des Meulières

A l'unanimité,

Le Conseil municipal

APPROUVE les nouveaux statuts du SIVU des Meulières comme annexés à la présente.

31-Syndicat des secrétariats – Remboursement d'achat pour les élections

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le Maire expose au conseil municipal ;



Qu'une commande de matériel de protection pour les élections peut être faite par le Syndicat de secrétariat (SVPM) à prix attractifs contre remboursement ;

A l'unanimité,

Le Conseil municipal

ACCEPTE l'achat de 3 protections pour les élections par le Syndicat de secrétariat de la Vallée du Petit Morin (SVPM) contre remboursement de la commune de La Trétoire,

DIT que les crédits nécessaires au remboursement du Syndicat de secrétariat de la Vallée du Petit Morin, seront prévus au budget 2021.

32-Questions diverses

Q : Les membres du Conseil Municipal demandent la remise en état de trous formés par les intempéries sur la commune..

R : Il est convenu que M. BUTET Gérard, adjoint au Maire, après récupération d'enrobé à froid chez WIAME VRD, procédera avec l'aide de l'employé communal, aux travaux de remise en état de la chaussée dans les meilleurs délais.

- Les membres du conseil municipal font part de problèmes concernant des aboiements intempestifs de chiens.
- Les membres du conseil municipal sont informés qu'un aménagement de poubelles a eu lieu chez un administré à Champ la Bride.
- Les membres du conseil municipal informent Monsieur le Maire de plusieurs coups de carabine à La Forge et à la Pilloterie.

*L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21 h 05*

Le présent compte-rendu, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Syndicat des Secrétariats de la Vallée du Petit Morin de Bellot, étant précisé que celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de la Justice Administrative, les personnes résidant outremer et à étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Le Secrétaire de séance,
Sylvie CHAPON



Le Maire,
José DERVIN



